

ASSOCIATION CONTRE LES INONDATIONS  
DÉFENSE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Association Agréée de Protection de l'Environnement  
5 Rue MIREPOIX 34500 BÉZIERS

BÉZIERS le 26 février 2004

Mr Francis IDRAC  
Monsieur le PRÉFET de la RÉGION  
LANGUEDOC ROUSSILLON  
34 Place des MARTYRS de la RÉSISTANCE  
34000 MONTPELLIER

*Objet* : Plan particulier d'intervention (P.P.I.) du barrage d'Avène.

Monsieur le préfet

**La quasi totalité des communes du bassin versant de l'Orb, notamment Bédarieux, Béziers et la basse vallée de l'Orb ; qui comportent des populations importantes sont classées Risques Barrage avec enjeu humain !**

Le barrage d'Avène sur l'Orb remplissant les conditions pour être classé "grand barrage" 31,5 Mm<sup>3</sup>, 52 mètres de haut ; alors que pour être classé, les ouvrages doivent avoir seulement plus de 20 mètres et 15 Mm<sup>3</sup> de retenue, **pourriez vous nous communiquer le plan particulier d'intervention (P.P.I.) de ce barrage ?**

L'ACI défense de l'eau et de l'environnement est une association agréée de protection de l'environnement pour toutes les communes du bassin versant de l'Orb.

*- les barrages considérés comme intéressant la sécurité publique, c'est-à-dire ceux dont la rupture pourrait avoir des conséquences graves sur les personnes (environ 400 ouvrages en France) sont soumis à une circulaire interministérielle n° 70-15 du 14 août 1970.*  
*- parmi ceux-ci, ceux dont la hauteur est supérieure à 20 m et dont la capacité de retenue dépasse 15 hm<sup>3</sup> (environ 80 ouvrages) font l'objet d'un plan particulier d'intervention (P.P.I.) en application de la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 et son décret d'application n° 92-997 du 15 septembre 1992.*

**La canicule de l'été a provoqué dans de nombreux endroits de France et d'Europe des mouvements de terrain ( affaissements,.....) en Hollande de nombreuses digues ont été endommagées de ce fait. C'est un élément qui semble ne pas avoir été pris en compte en France, de pareilles canicules ou supérieures pouvant se reproduire, nous nous devons de prendre des précautions par rapport aux populations concernées.**

Dans l'attente de communication de ce dossier et de la prise en considération du risque, Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de la Région Languedoc Roussillon, l'assurance de notre haute considération.

Le président  
Claude COSTE